

Sénat Académique du 24 avril 2019

1. Informations du Président

1. Loi de santé :

Elle acte la fin du numerus clausus et de la Paces, mais rien sur la rentrée 2020. Cette loi va impacter les secteurs connexes. Il n'y aura plus de redoublement.

2. Réflexions sur la professionnalisation du 1^{er} cycle :

Licence, dut, licence pro. Passage du DUT à trois ans.

3. Décrets concernant les droits d'inscription publiés

Globalement il y a une augmentation des droits d'inscription pour les étudiants hors UE en licence, master, école d'ingénieur. L'ensemble des étudiants déjà en France sont exonérés. Les capacités d'exonération n'ont pas été modifiées, on peut aller jusqu'à 4000, chaque année ont fait 500 exonérations liées aux situations sociales des étudiants.

Compte tenu des règles données dans ces textes, il est possible de ne pas appliquer la hausse des droits de manière généralisée pour la rentrée prochaine.

L'UL a 7000 étudiants extra-communautaires, on en accueille à peu près 2000 par an.

Le Président proposera une délibération en CA afin de temporiser et de reporter les hausses pour la rentrée 2020.

4. Loi de programmation pour la recherche :

L'UL a ouvert un site jusqu'au 15 mai.

Le travail actuel porte sur les éclaircissements des premières propositions qui pourraient émerger des 3 groupes de travail (carrière et RH, financement et partenariat avec le monde académique). Avec la Loi de programmation budgétaire, l'engagement à financer la recherche sera plus important. On en verra les effets à partir de 2021 seulement.

5. Appel du PIA, évaluation en 2020

2 appels d'offres sont réservés aux universités finalistes. 50 millions d'euros sont budgétés par an pour financer les projets sur 10 ans. Le volume de financement est calculé en fonction du poids que l'on a.

2. Approbation du dernier PV de décembre 2018 :

5 abstentions sur 53 votants

3. Présentation du compte financier et de l'exécution budgétaire 2018

Agent comptable et Directeur financier

Nous n'avons malheureusement pas eu de documents et le Power Point de présentation ne nous a pas été envoyé. Difficile de prendre des notes donc.

CFA et Fondation NIT : 2 budget distincts de l'UL mais qui apparaissent dans les comptes.

La trésorerie s'élève à 87.4 millions d'euros. On a 58 jours de charges décaissables. (Seuil de vigilance : 30 jours, 25 jours pour le seuil d'alerte.) Pourtant, il n'y a pas d'embellie de la trésorerie.

Le principal poste de dépenses de l'université est le personnel (473.2 millions au 31/12/2018), les opérations d'investissement représentent 89.3 millions, les autres dépenses de fonctionnement (dotation aux amortissements avec intégration de nouveaux biens) 117.3 millions, et le remboursement des dettes financières est de 2.2 millions qui sont couvert par l'Etat (emprunt de 44 millions d'euros auprès de la banque européenne dont l'Etat couvre le remboursement annuel) ;

Les montants d'investissement hors Partenariats Public-Privé sont de 35 à 40 millions d'euros.

L'Etablissement arrive à sortir un résultat comptable positif depuis 5 ans : 4.6 millions en 2018. La moyenne s'élève à 3.7 millions par rapport au budget de 600 millions (0.7% du budget voté)

Il a une masse salariale correcte avec 82.9 % de ratio. Au niveau ministère, il est conseillé d'avoir 80 %.

La Subvention pour Charge de Service Public était de 485.8 en 2018. Elle reste prépondérante. On note une diminution des subventions versées par les financeurs.

Le budget prévisionnel était en décalage de 20 Millions. Les taux d'exécutions sont faibles en fonctionnement et en investissements (respectivement 9.8 et 9.9 Millions non utilisés) Il est de 99.4 % pour les dépenses de personnels.

Les personnels sont payés par la SCSP mais on est limite.

Une des améliorations pourrait être le meilleur séquençement des projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche ANR (prévoir les grosses dépenses au début et pas à la fin) et une meilleure allocation de moyens aux Pôles et aux Collegium.

4. Orientations budgétaires

VP CA

Elle rappelle que le Sénat de ce mandat doit être une instance de débats. Elle fait le choix de présenter les orientations budgétaires très en amont de la préparation du budget 2020.

Contexte général :

Etat :

Stabilité probable de la SCSP (fonctionnement et masse salariale)

Arrêt de la prise en charge partielle du GVT à compter de 2019

Des recettes devraient permettre de couvrir au moins partiellement certaines nouvelles dépenses (loi ORE, Bienvenue en France, Dialogue stratégique avec l'Etat)

Effets de la loi « Avenir Professionnel » encore inconnus

Finances UL :

Budget initial 2019 :

- Equilibre difficile à construire
- Comprend 2M€ de compensation GVT qui n'arriveront pas
- Coût supplémentaire du CET à absorber

La croissance de l'activité est saine (les recettes croissent un peu plus vite que les dépenses)

Le résultat d'environ de 3.5 M€ est relativement stable avec une capacité d'autofinancement autour de 15 M€. Il faut aussi compter avec l'amorce probable de la baisse des effectifs étudiants.

Investissement :

Investissement importants à réaliser dans un avenir prochain :

- Immobilier : programmes urgents et non financés actuellement (urgence absolue pour finaliser le projet de bâtiments du Saulcy et pour sécuriser les extérieurs)
- Datacenter lorrain (si non réalisé, risque rapide de dégradation des coûts de fonctionnement)
- Jouvence et innovation des plateformes technologiques

La rigidité financière existe et il est difficile de faire des projets RH.

70 % du GVT sont les changements d'échelon et 30 % les promotions.

Si on table sur une augmentation annuelle moyenne de 3 M€, on arrive à 6 M en 2020 et à 9 en 2021.

Pour 2019 l'UL peut se débrouiller mais ensuite ?

Il faut donc faire des économies à tous les niveaux sauf en investissement.

Vote :

1 contre 24 abstentions 53 votants

Le SNPTES s'est abstenu à cause de cette phrase :

« Dans l'hypothèse où des marges de manœuvre pourraient être dégagées, elles seraient consacrées prioritairement à la publication d'emplois supplémentaires et à l'évolution du régime indemnitaire des agents BIATSS »

Les emplois et les RH passent donc clairement après l'investissement qui lui, doit continuer quelles que soient les marges de manœuvre.

Mais nous sommes également conscients que la non compensation du GVT n'est pas une décision locale et émane du gouvernement et de sa volonté de changer le modèle économique des universités. Le GVT sera sans aucun doute compensé par la hausse des inscriptions des étudiants extra-communautaires... Nous n'avons donc pas voté contre.

5. Evolution de la Fondation universitaire NIT en une fondation de coopération scientifique

La NIT va disparaître pour donner lieu à la création d'une fondation en janvier 2020 dont les deux fondateurs publics seront l'UL et le CHRU à hauteur de 1.5 M

Elle sert à financer des projets dans 3 axes :

Sociétés (chaires et programmes de R&D),

Territoire (entrepreneuriat étudiant, insertion des jeunes docteurs, CST)

Social (bourses, handicap).

Le ticket d'entrée des grosses entreprises est de 250 000 € et de 100 000 € pour les PME. Metz Metropole, le Grand Nancy et la région y participeront.

Vote :

2 contre

2 abstentions

Le SNPTES a voté pour dans la mesure où les projets soutenus par cette fondation sont utiles.

Vos élus SNPTES